

**Solution tampon pH 2.00**

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Solution tampon pH 2.00
<b>Synonymes</b>	Buffer pH 2.00 (9852)
<b>Code du produit</b>	52118017, 51350002, 51350016, 30111134

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Solution tampon technique
---	---------------------------

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Mettler-Toledo GmbH Im Langacher 44 CH-8606 Greifensee Switzerland Tel: +41 22 567 53 22 Fax: +41 22 567 53 23 Email: ph.lab.support@mt.com
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	(24-Hour-Number): GBK GmbH +49 6132 84463
--------------------------------------	---

<b>Date d'émission</b>	30.11.2017
------------------------	------------

<b>Version</b>	GHS 2
----------------	-------

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

<b>Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008</b>	Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
--	--

<b>Information complémentaire</b>	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
-----------------------------------	--

## 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Acide citrique anhydre, No.-CAS 77-92-9, No.-CE 201-069-1  
Chlorure d'hydrogène, No.-CAS 7647-01-0, No.-CE 231-595-7

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Eau déionisée	95% - 99%		No.-CAS: 7732-18-5 No.-CE: 231-791-2
Acide citrique anhydre	0.5% - 1%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 77-92-9 No.-CE: 201-069-1
Chlorure d'hydrogène	0.01% - 0.1%	Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1A H314, Press. Gas H280	No.-CAS: 7647-01-0 No.-CE: 231-595-7 No.-Index: 017-002-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Faire vomir si la personne est consciente. Appeler un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet irritant: sur les yeux, sur la peau, pour les voies respiratoires. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Peut être corrosif.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

#### Méthodes particulières d'intervention

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Conseils pour les non-secouristes** Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Balayer pour éviter les risques de glissade. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections** Voir chapitre 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Porter un équipement de protection individuel. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs et brouillards générés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

<b>Chlorure d'hydrogène (CAS 7647-01-0)</b>	
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	5 ppm TWA 8 mg/m3 TWA

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	10 ppm STEL 15 mg/m <sup>3</sup> STEL
France - Occupational Exposure Limits - STELs (VLCT)	5 ppm STEL [VLCT] (restrictive limit) 7.6 mg/m <sup>3</sup> STEL [VLCT] (restrictive limit)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
<b>Protection individuelle</b>	
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<b>Protection des mains</b>	Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: > 4 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<b>Protection des yeux</b>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<b>Risques thermiques</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Aucun(e).
<b>Seuil olfactif</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	2
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité gazeuse:</b>	Non déterminé.
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé.

<b>Hydrosolubilité:</b>	complètement miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.
<b>Propriétés explosives:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucun(e)

## 9.2. Autres informations

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Sources directes de chaleur.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. <b>Eau déionisée (CAS 7732-18-5)</b> Oral LD50 Rat > 90 mL/kg (FOOD_JOURN) <b>Acide citrique anhydre (CAS 77-92-9)</b> Oral LD50 Rat = 3 g/kg (NLM_CIP) <b>Chlorure d'hydrogène (CAS 7647-01-0)</b> Dermal LD50 Rabbit > 5010 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat = 1.68 mg/L 1 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat 238 - 277 mg/kg (JAPAN_GHS)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut provoquer une irritation des muqueuses. Peut irriter la peau. Peut être corrosif.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritation modéré des yeux. Peut être corrosif.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Donnée non disponible.

<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	dermale
<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Peut avoir un effet irritant: sur les yeux, sur la peau, pour les voies respiratoires. Peut être corrosif. L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Acide citrique anhydre (CAS 77-92-9)</b>	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Lepomis macrochirus 1516 mg/L [static] (IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Devrait être biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Une bioaccumulation est peu probable.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<b>Informations réglementaires</b>	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
------------------------------------	---

<b>Acide citrique anhydre (CAS 77-92-9)</b>	
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 2 Product type: 3
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	060 Product type 1 (201-069-1)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
<b>Chlorure d'hydrogène (CAS 7647-01-0)</b>	
EU - Narcotics (2015/1011) - Implementing Export Requirements - Annual Maximum Export Quantities for Exemption	100 kg
EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance ([2806 10 00])
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Minimum Purity	999 g/kg 2 (listed under EC Number 231-595-7)

EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Specific Provisions	Member States shall assess, where relevant for the particular product, those uses or exposure scenarios and those risks to human populations and to environmental compartments that have not been representatively addressed in the Union level risk assessment. Member States shall ensure that authorisations of products for non-professional use are subject to the packaging being designed to minimize user exposure, unless it can be demonstrated in the application for product authorisation that risks for human health can be reduced to acceptable levels by other means (listed under EC Number 231-595-7)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Product Type	Product type 2 (listed under EC Number 231-595-7)
EU - Biocides (98/8/EC) - Annex I - Active Substances - Expiry Dates	Expiration date: April 30, 2024 Product type 2 (listed under EC Number 231-595-7)
EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances	2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Directive 2012/16/EU)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-595-7])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non demandé.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision**

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

**Les principales références bibliographiques et sources de données**

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

**Procédure de classification**

Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**

H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331: Toxique par inhalation.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité.